

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
11 janvier 2007
Français
Original : anglais

**Rapport du Secrétaire général sur la situation
en Abkhazie (Géorgie)****I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1716 (2006) du Conseil de sécurité, en date du 13 octobre 2006, par laquelle le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) jusqu'au 15 avril 2007. Il décrit l'évolution de la situation en Abkhazie (Géorgie) depuis la soumission de mon rapport du 28 septembre 2006 (S/2006/771).

2. Mon Représentant spécial, Jean Arnault, a continué de diriger la Mission. Il était secondé par le chef des observateurs militaires, le général de division Niaz Muhammad Khan Khattak (Pakistan). Au 1^{er} janvier 2007, la Mission comptait 127 observateurs militaires et 14 membres de la police civile (voir annexe).

II. Recherche d'une solution politique

3. Pendant la période considérée, la Mission a poursuivi son action tendant à prévenir l'escalade des tensions, maintenir la stabilité et faciliter le dialogue entre les parties géorgienne et abkhaze. Les points à l'ordre du jour du dialogue sont demeurés les trois questions prioritaires auxquelles avait souscrit le Groupe des Amis lors des réunions de haut niveau qu'il avait tenues à Genève sous la présidence de l'ONU (voir S/2004/315, par. 5 à 7) et les accords de Sotchi conclus entre les Présidents de la Fédération de Russie et de la Géorgie (voir S/2003/412, par. 5). Les efforts et les activités déployés à ce titre visent à améliorer la confiance de part et d'autre et à faciliter la tenue de négociations constructives sur un règlement politique global du conflit, compte tenu des principes énoncés dans le document intitulé « Les principes fondamentaux de la répartition des compétences entre Tbilissi et Soukhoumi » et de sa lettre d'envoi (voir S/2002/88, par. 3), ainsi que des nouvelles propositions présentées par les parties.

4. Suite à l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1716 (2006), les deux parties sont convenues de travailler à son application. Je présenterai le bilan de ces efforts dans mon rapport d'avril 2007, avant que le Conseil de sécurité ne débattenne de la prorogation du mandat de la MONUG. Un certain nombre de questions continuent certes de poser problème, mais les deux parties ont pris des mesures pour



mettre en œuvre les dispositions de cette résolution. Ces mesures font l'objet des différentes sections du présent rapport.

5. En dépit de cette évolution encourageante, les tensions et les difficultés sérieuses n'ont pas disparu. Les dirigeants abkhazes comptent sur la mise en œuvre de la résolution pour renverser la situation créée dans la haute vallée de la Kodori tenue par la Géorgie suite à une opération spéciale qu'elle a menée en juillet 2006 (voir S/2006/771, par. 6 à 8) et ont réaffirmé qu'en attendant elles retarderaient la reprise du dialogue officiel. Quant au Gouvernement géorgien, il souligne que le déploiement de forces de police dans la haute vallée de la Kodori et la présence dans cette zone du Gouvernement de la République autonome d'Abkhazie ne portent pas atteinte à l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces signé à Moscou (voir S/1994/583, annexe I). Qui plus est, la partie géorgienne estime que si cette présence dans les limites des frontières de l'Abkhazie (Géorgie) est peut être inacceptable pour la partie abkhaze, elle est cependant nécessaire pour empêcher toute reconnaissance de l'Abkhazie, à la lumière en particulier des pourparlers en cours sur le statut du Kosovo. Une situation similaire s'est produite dans la région d'Ossétie du Sud/Tskhinvali où le Gouvernement géorgien a soutenu un processus d'élection présidentielle parallèle à celui engagé le 12 novembre par les dirigeants d'Ossétie du Sud. Pour leur part, les dirigeants abkhazes ont renforcé leur campagne en vue de la reconnaissance internationale de l'Abkhazie, notamment par un appel à cet effet au Président de la Fédération de Russie, au Conseil de la Fédération et à la Douma, lancé le 18 octobre par le Parlement abkhaze de facto.

6. Pendant la période considérée, mon Représentant spécial a entretenu des contacts réguliers avec les deux parties au conflit et le Groupe des Amis, dont des représentants de la Fédération de Russie en sa qualité de modérateur et de l'Allemagne en tant que coordonnateur du Groupe des Amis. En novembre et décembre, il s'est entretenu à Tbilissi avec Sir Brian Fall, Représentant spécial du Royaume-Uni pour le Caucase du Sud, Gernot Erler, Ministre d'État du Ministère allemand des affaires étrangères, Matthew Bryza, Sous-Secrétaire d'État adjoint des États-Unis, et Vladislav Chernov, Ambassadeur itinérant de la Fédération de Russie, et à Moscou avec Grigoriy Karasin, Secrétaire d'État et Ministre adjoint russe des affaires étrangères à Moscou. Il a rencontré à plusieurs occasions Peter Semneby, Représentant spécial de l'Union européenne pour le Caucase du Sud. La Mission a facilité les visites à Soukhoumi de Gernot Erler, de Matthew Bryza et des membres de leur délégation, et d'autres visites, dont celle de Peter Semneby ainsi que des Ambassadeurs de Finlande et d'Allemagne qui, respectivement, occupait et occupe actuellement la présidence de l'Union européenne, ainsi que de l'Ambassadeur de France.

III. Évolution de la situation dans la région dont la Mission a la responsabilité

Secteur de Gali

7. De façon générale, dans le secteur de Gali, la situation sur le plan de la sécurité est demeurée calme jusqu'en décembre. Les statistiques tenues par la Mission font apparaître une baisse de la criminalité. La Mission a enregistré 13 fusillades, 2 homicides et 19 vols qualifiés contre 17 fusillades, 8 homicides, 6 enlèvements et 27 vols qualifiés à la même époque l'année précédente. Le survol,

le 26 septembre, d'un aéronef non identifié a incité les deux parties à échanger des accusations, tandis que des exercices de tir réel le long de la ligne de cessez-le-feu le 28 septembre, veille de la fête abkhaze dite « de la victoire », ont suscité des protestations de la part de la Géorgie. Anticipant la possibilité d'un regain de tension pendant cette période, la Mission a mis en place deux postes provisoires supplémentaires le long de la ligne de cessez-le-feu si bien qu'aucun incident n'a été signalé. En novembre, la milice abkhaze a mené, dans le district de Gali, plusieurs incursions qui se sont soldées par l'arrestation temporaire de plusieurs habitants de la région, d'où des protestations de la partie géorgienne. Ces incursions, présentées comme des contrôles d'identité, ont été opérées de concert avec des officiers chargés du recrutement dans les forces armées et ont aussi abouti à l'identification et au recrutement de personnes « voulant échapper à la conscription ». Le Bureau des droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie) a exhorté les autorités abkhazes de facto à s'abstenir d'enrôler des habitants de Gali dans le cadre d'une conscription que l'on pourrait qualifier d'arbitraire.

8. En décembre, les tensions se sont exacerbées. Le 8 décembre, suite à l'arrestation à Zougdid de Pridon Chakaberia, administrateur de facto du village de Kvemo Bargebi dans le district du bas Gali (voir par. 16 ci-dessous), l'administration de facto de Gali a fermé le pont sur l'Ingouri et d'autres points de passage à tous les habitants de la région, exception faite des personnes du district de Gali qui rentraient de Zougdid. Des exceptions ont bien été consenties en faveur des enfants qui allaient à l'école et des personnes qui devaient se faire soigner d'urgence à Zougdid, mais la fermeture n'en a pas moins touché des familles des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu et entravé l'accès des rapatriés à leur domicile dans le district de Gali et le déplacement des habitants de Gali désireux de s'approvisionner sur les marchés de Zougdid, moins chers. Le Bureau des droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie) a demandé à la partie abkhaze de veiller à ce que la liberté de circulation soit pleinement respectée sur le territoire placé sous son contrôle.

9. La situation s'est détériorée les 25 et 26 décembre avec l'attentat contre trois membres de la milice abkhaze dans le district de Gali. Le 25 décembre, deux d'entre eux, dont le chef adjoint de la milice de Gali, ont été tués et le troisième grièvement blessé par un engin explosif improvisé sur la route M-27 à environ deux kilomètres du pont sur l'Ingouri. Le 26 décembre, le corps du chef d'une milice villageoise a été découvert dans le district du bas Gali. La partie abkhaze a déclaré que ces « actes terroristes » avaient été perpétrés par des groupes armés soutenus par le Gouvernement géorgien. La partie géorgienne a attribué ces meurtres à des rivalités entre factions abkhazes et nié tout lien avec de prétendus groupes armés.

10. Les 28 et 30 décembre, la milice abkhaze a arrêté 66 habitants du district du bas Gali, ce qui a suscité de l'appréhension parmi la population locale. Le 29 décembre, la tension est brutalement montée lorsque la partie géorgienne a allégué que des représailles à grande échelle étaient menées contre la population locale, alors que la partie abkhaze affirmait que la partie géorgienne se préparait à intervenir en force dans le district de Gali. La tension s'est relâchée peu après. La plupart des personnes qui avaient été arrêtées ont été libérées le jour même, la dernière l'ayant été le 3 janvier.

11. Réagissant à ces événements, la MONUG a lancé des patrouilles spéciales et, avec la participation du chef des observateurs militaires, ouvert des enquêtes sur ces

meurtres. Du 26 au 31 décembre 2006, la Mission a effectué 52 patrouilles dans 273 endroits des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu, en particulier dans le secteur du bas Gali. La MONUG a observé une présence accrue, pendant un court laps de temps, de la milice abkhaze durant son opération du 28 décembre. Malgré les tentatives de la Mission, il a été impossible, en raison d'objections des deux parties, de convoquer le Groupe conjoint d'enquête opérationnel, qui réunit les deux parties, la MONUG et les forces de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI), pour enquêter sur les allégations de violations du cessez-le-feu et sur les violents incidents survenus dans la zone de conflit. Le Bureau des droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie) a suivi la situation, en particulier l'arrestation d'habitants du district de Gali.

12. Mon Représentant spécial a publiquement condamné la violence et lancé un appel aux deux parties afin qu'elles coopèrent pour que les auteurs des actes en question soient traduits en justice, et qu'elles engagent un dialogue pour empêcher toute escalade de la situation sur le terrain. La partie géorgienne a dit qu'elle était disposée à une rencontre au niveau politique. La partie abkhaze, par contre, a estimé que de telles questions devaient plutôt être abordées dans le cadre des réunions quadripartites, qui s'occupent des questions de sécurité dans la zone de conflit et auxquelles participent les deux parties, la MONUG et les forces de maintien de la paix de la CEI.

13. Pendant la période considérée, la police de la MONUG a organisé deux stages de formation, l'un sur la surveillance policière de proximité et l'autre sur la préparation tactique et psychologique de la police à l'intention des forces de l'ordre de facto des districts de Gali, Ochamchira et Tkvarcheli. En décembre, elle a aussi organisé, à Ochamchira, une formation aux techniques d'enquête sur les lieux d'un crime.

14. En coopération avec une organisation non gouvernementale basée à Gali, il a lancé une nouvelle phase du projet d'aide collective aux communautés, financé par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Ce projet dispense une éducation aux droits de l'homme aux jeunes de régions éloignées et isolées dans la zone de conflit.

Secteur de Zougdidi

15. Le secteur de Zougdidi a continué de retenir l'attention pendant la période considérée en raison du transit de véhicules militaires géorgiens à travers la zone de sécurité en direction de la haute vallée de la Kodori. La MONUG a maintenu des patrouilles spéciales, notamment la nuit à intervalles périodiques, ainsi que ses postes d'observation provisoires installés aux points de contrôle des forces de maintien de la paix de la CEI dans la zone de sécurité, sur la route menant vers la haute vallée de la Kodori (voir S/2006/771, par. 7). De septembre à novembre, la Mission a recensé au total une dizaine de convois militaires d'au moins cinq véhicules transportant du personnel armé ou non, du matériel et du carburant. Elle a aussi relevé le passage d'une cinquantaine de véhicules militaires isolés et le survol d'une vingtaine d'hélicoptères militaires. Le Ministère géorgien de l'intérieur a redit à cette occasion que les véhicules étaient prêtés par le Ministère de la défense car il manquait pour sa part de moyens de transport, et que ces véhicules servaient exclusivement à des fins non militaires. Il a aussi proposé depuis de mettre en place des mesures propres à améliorer la transparence et à veiller à ce que la circulation à travers la zone de sécurité respecte l'Accord de Moscou. La Mission a présenté un

certain nombre d'options au Ministère de l'intérieur qui ont été bien accueillies. Elle a demandé aux autorités de les mettre rapidement en œuvre. Parallèlement à des patrouilles mixtes régulières dans la haute vallée de la Kodori, ces dispositions pourraient contribuer à apaiser les tensions dans la zone dont elle a la responsabilité.

16. Jusqu'à la fin de 2006, le taux de criminalité est demeuré bas, avec deux homicides et trois vols qualifiés signalés. Comme indiqué au paragraphe 8 ci-dessus, des fonctionnaires du Ministère de l'intérieur ont arrêté Pridon Chakaberia alors qu'il se trouvait dans le district de Zougdididi le 8 décembre. L'intéressé a ultérieurement été accusé de possession et de transport de stupéfiants, et placé en détention provisoire à Zougdididi. La partie abkhaze a condamné cette arrestation comme étant la preuve d'une volonté de punir les Géorgiens de souche travaillant au sein des structures administratives de facto du district de Gali. Dans le cadre de son mandat en Géorgie, l'OSCE suit l'affaire Chakaberia.

17. Le 5 janvier, un policier géorgien a été tué et un autre blessé lors d'une attaque au lance-roquettes et à l'arme légère contre un point de contrôle géorgien dans le village de Ganmukhuri, près de la ligne de cessez-le-feu. Il s'agissait du troisième incident violent en quelques jours, marquant une nouvelle dégradation de la sécurité dans la zone de conflit (voir par. 9 ci-dessus). La MONUG a lancé des patrouilles spéciales, y compris son équipe d'établissement des faits, pour enquêter sur l'incident. Le chef des observateurs militaires s'est rendu sur place, a participé à l'enquête et fait de nouveaux efforts pour réunir le Groupe conjoint d'enquête opérationnel, lequel s'est réuni le 9 janvier. Mon Représentant spécial a condamné l'attaque et souligné une nouvelle fois que les auteurs de ces attaques devaient être appréhendés et traduits en justice. Il a de nouveau lancé un appel aux deux parties pour qu'elles coopèrent pour prévenir toute escalade de la violence, et a réitéré son appel au dialogue en déclarant qu'il était prêt à fournir son assistance à cet égard. La situation demeurant explosive dans la zone de sécurité, la Mission a maintenu ses patrouilles ainsi renforcées pendant toute la période à l'examen. Elle poursuivra ses efforts pour améliorer la stabilité sur le terrain et aider les populations locales concernées.

18. En coopération avec des experts de la police scientifique du Ministère géorgien de l'intérieur, la police de la MONUG a organisé trois modules de formation aux techniques d'enquête sur les lieux d'un crime à l'intention du personnel de police criminelle régional. Elle a aussi tenu le premier stage de sensibilisation aux droits de l'homme à l'intention de l'unité de police spéciale régionale et un atelier d'une journée consacré à la prévention de la criminalité.

Vallée de la Kodori

19. Conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et pour la première fois depuis la suspension des patrouilles suite à la prise d'otages de juin 2003 (voir S/2003/751, par. 9), une patrouille mixte de la MONUG et des forces de maintien de la paix de la CEI s'est déplacée dans la haute vallée de la Kodori le 12 octobre, le Gouvernement géorgien ayant donné toutes les garanties de sécurité désirées. Cette patrouille marque un progrès non négligeable dans le climat lourd de tensions qui oppose les deux parties suite à l'opération spéciale menée par le Gouvernement géorgien en juillet. À l'occasion de la patrouille, la partie géorgienne a déclaré que 550 agents en armes du Ministère de l'intérieur se trouvaient dans la zone. La patrouille a constaté la présence de munitions en grandes quantités et d'armes

lourdes – dont elle n’a pas dressé l’inventaire – et qui, au dire de la partie géorgienne, auraient été saisies aux mains de groupes rebelles et criminels à la faveur de l’opération spéciale.

20. Du 13 au 16 décembre, la MONUG, conjointement avec les forces de maintien de la paix de la CEI, a effectué une deuxième patrouille dans la basse vallée et la haute vallée de la Kodori. La patrouille a joui de la liberté de circulation d’un bout à l’autre de la vallée, les deux parties ayant garanti sa sécurité et apporté tout leur concours. Le 14 décembre, la patrouille a pénétré dans la haute vallée de la Kodori. Des représentants du Ministère géorgien de l’intérieur ont alors remis à la MONUG la liste des armes qu’elle avait repérées le 12 octobre, indiquant séparément celles qui avaient été retirées de la vallée et transférées au Ministère de la défense, celles qui étaient restées sur place et celles qui devaient être détruites. La patrouille n’a pas pu vérifier ce qu’il en était des armes de la première catégorie; elle a inspecté celles de la seconde qui étaient stockées et a fait l’inventaire des armes de la troisième catégorie, consistant essentiellement en vieilles munitions, à la lumière de la liste dressée par les autorités géorgiennes et a assisté à leur destruction les 14 et 15 décembre.

21. La patrouille a poursuivi sa route le long de la vallée de la Kodori, passant la nuit à la base de l’équipe de la MONUG à Adjara. Elle a observé que des postes de police et de sécurité avaient été mis en place tout le long de la vallée, tenus selon ce qu’elle a pu en voir par environ 250 agents en uniforme relevant du Ministère de l’intérieur. Elle n’a pas détecté le moindre indice de la présence d’armes lourdes. Elle a regagné Soukhomi le 16 décembre en passant par la basse vallée de la Kodori.

22. La Mission a examiné les constatations de la patrouille mixte avec les parties géorgienne et abkhaze, ainsi qu’avec les forces de maintien de la paix de la CEI, en vue de trouver des moyens de renforcer la confiance mutuelle et la transparence. Elle a encouragé les parties à dialoguer au sujet de leur souci de sécurité respectif dans la vallée de la Kodori. Elle a insisté sur l’avantage de patrouiller régulièrement pour renforcer la confiance et proposé de mettre en place des patrouilles mixtes de suivi pour entretenir la dynamique engagée.

23. Un incident très grave s’est produit dans la haute vallée de la Kodori pendant la période considérée : le Gouvernement géorgien a signalé que le 25 octobre trois roquettes avaient été tirées en direction du village de Kvemo Azhara dans la haute vallée de la Kodori. Bien que les roquettes n’aient pas explosé et n’aient pas fait de victimes, la gravité de cette attaque et le risque qu’elle aggrave les tensions ont incité la Mission à dépêcher le lendemain une équipe chargée d’établir les faits dans deux des trois lieux touchés et dans le district de Tkvarcheli d’où, selon la partie géorgienne, les roquettes avaient été tirées. Dans un premier temps, l’équipe a conclu que, selon toute probabilité, les roquettes avaient été tirées depuis la crête méridionale de la vallée, mais n’a pas pu s’assurer avec exactitude de l’emplacement des tirs ni de l’identité de leurs auteurs. Ses conclusions reposaient essentiellement sur des traces d’incendie relevées aux deux points d’impact visités et à proximité, qui auraient été causées par du carburant en feu d’une roquette à fragmentation ordinaire du système Grad BM-21. Cependant, l’enquête effectuée par le Ministère géorgien de l’intérieur a permis de récupérer l’une des roquettes et de l’identifier comme étant une roquette incendiaire rare et obsolète datant de 1984. L’analyse en laboratoire des restes calcinés, effectuée par le Ministère de l’intérieur,

a montré qu'une substance incendiaire, employée dans ce type de roquette, avait pu entraîner l'incendie que l'équipe de la MONUG chargée d'établir les faits avait attribué à la mise à feu des roquettes. Cette conclusion invalide les hypothèses sur lesquelles reposait le rapport préliminaire de la MONUG, dont les conclusions ne tenaient donc plus. La Mission reste saisie de la question et, en coopération avec les deux parties, espère que de nouvelles investigations permettront de faire la lumière sur les circonstances et les auteurs de cet incident.

24. Le 17 novembre, la Mission a procédé à l'évacuation médicale d'urgence d'un agent du Ministère géorgien de l'intérieur qui se trouvait dans la haute vallée de la Kodori. C'est la partie géorgienne qui avait demandé l'évacuation attendu qu'avec l'arrivée de l'hiver le col de Khida qui assure l'accès à la vallée à partir de l'est avait été fermé et qu'il était par conséquent impossible de pénétrer dans la haute vallée de la Kodori. L'évacuation s'est effectuée avec le concours des forces de maintien de la paix de la CEI et des autorités abkhazes de facto par la basse vallée de la Kodori, seule voie d'évacuation possible. Tous les acteurs ont fait preuve à cette occasion d'une bonne coopération.

25. Avec des garanties de sécurité de la partie abkhaze, la Mission a effectué 11 patrouilles dans la basse vallée de la Kodori tout en assurant la relève de son personnel au poste d'observation provisoire situé au point de contrôle tenu par les forces de maintien de la paix de la CEI à proximité du pont connu sous le nom de « pont cassé » qui délimite l'entrée dans la haute vallée de la Kodori. Elle a aussi mené des patrouilles mixtes avec les forces de maintien de la paix de la CEI à partir du poste d'observation provisoire au pont cassé. Elle n'a relevé aucune violation de l'Accord de Moscou dans la basse vallée de la Kodori.

Faits nouveaux intéressant la MONUG

26. Les réunions quadripartites hebdomadaires qui rassemblent les deux parties, la MONUG et les forces de maintien de la paix de la CEI, sont suspendues depuis novembre en raison de la démission du coordonnateur géorgien dont le remplaçant n'a pas encore été nommé. Dans l'intervalle, la partie géorgienne a exprimé ses réserves quant à l'efficacité desdites réunions et soulevé la question d'une modification éventuelle de la formule.

27. Pendant la période considérée, le Groupe conjoint d'enquête opérationnel a ouvert de nouvelles enquêtes sur le survol par un appareil non identifié de la zone de sécurité et la zone d'armement limité dans le district de Gali le 26 septembre (voir par. 7 ci-dessus), les meurtres des 25 et 26 décembre dans le district de Gali (voir par. 9) et l'attaque contre le poste de contrôle géorgien dans le district de Zougdidid le 5 janvier (voir par. 17). Le Groupe conjoint d'enquête opérationnel a actuellement sept enquêtes en cours et une en voie d'achèvement.

28. Pendant la période considérée, deux exercices militaires abkhazes ont été menés en dehors des zones de sécurité et d'armement limité, le 26 septembre et les 8 à 10 novembre. En prévision de l'exercice antiaérien des 8 à 10 novembre, la MONUG a engagé la partie abkhaze à veiller à ce qu'il ne crée aucun risque pour la bonne marche du trafic aérien civil. Elle a suivi les deux exercices de près.

IV. Coopération avec les forces de maintien de la paix collectives de la Communauté d'États indépendants

29. La MONUG et les forces de maintien de la paix de la CEI ont continué de coopérer étroitement à tous les niveaux. Outre les patrouilles mixtes effectuées dans la vallée de la Kodori, les forces de maintien de la paix de la CEI ont fourni une assistance logistique aux deux postes d'observation provisoires de la MONUG, voisins de ses propres points de contrôle. Elles ont régulièrement patrouillé jusqu'au pont cassé et établi un poste provisoire à proximité, lequel a été supprimé le 8 décembre en raison de conditions hivernales défavorables. Elles ont aussi multiplié leurs patrouilles le long de la ligne de cessez-le-feu. Du 27 novembre au 1^{er} décembre, elles ont procédé comme prévu à la relève de leur personnel dans la zone de responsabilité du Groupe d'opérations pour le nord du côté de la ligne de cessez-le-feu tenu par l'Abkhazie, sans en augmenter les effectifs ni l'équipement.

V. Droits de l'homme et activités humanitaires et de redressement

30. Pendant la période considérée, et conformément à son mandat, le Bureau des droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie) a continué de suivre des cas individuels de non-respect des procédures légales et d'atteinte au droit de propriété. Il a aussi continué de rendre régulièrement visite aux centres de détention, de fournir des services de conseil juridique à la population locale et de surveiller le déroulement des procès. Le Bureau des droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie) a continué de soutenir un projet visant à fournir gratuitement une assistance juridictionnelle aux personnes vulnérables, mis en œuvre par une association locale d'avocats. Il a entrepris deux projets de formation des médias soutenus par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et organisé une formation à l'intention des journalistes et du personnel technique de télévision et de radio abkhazes.

31. Sur le fondement d'un décret adopté le 15 mai 2006 par le Parlement de facto, les tribunaux de facto ont continué de juger irrecevables et de rejeter les requêtes déposées par les propriétaires déplacés par le conflit armé et les violences depuis 1992 et demandant la restitution de leurs biens fonciers occupés illégalement. La Mission a continué de souligner qu'en exerçant une discrimination à l'encontre des « ressortissants » non abkhazes, cette pratique judiciaire continuait de dissuader les personnes déplacées de revenir et de se réinsérer, surtout dans les régions situées au-delà du district de Gali.

32. Grâce au financement et au soutien de la Commission européenne, la Mission s'est lancée dans la remise en état des hôpitaux d'Ochamchira et de Tkvarcheli qui devrait s'achever début 2007 et celle du sanatorium de Zougdidid qui sera achevée dans quatre mois. Le financement de la construction du commissariat de police de Lia dans le district de Zougdidid et une contribution au projet de navette par autocar sur les rives de l'Ingouri ont été assurés pendant la deuxième phase du programme de remise en état financé par la Commission européenne. La Mission a signé avec les Gouvernements finlandais et néerlandais des accords de coopération et de financement supplémentaires qui faciliteront la mise en œuvre de projets à impact rapide dans la zone de conflit. Les négociations avec le Gouvernement allemand en

vue de la fourniture de matériel médical à l'hôpital d'Ochamchira se sont conclues en décembre.

33. Des institutions des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales ont continué d'aider les groupes vulnérables touchés par le conflit du côté de la ligne de cessez-le-feu sous contrôle abkhaze. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a poursuivi l'exécution d'un programme de relèvement décentralisé intégré comportant notamment un volet aide à la création de revenus agricoles, par l'élevage notamment, des projets d'assainissement des eaux dans les districts de Gali, Ochamchira et Tkvarcheli, et son action en vue de renforcer les capacités des parties prenantes locales, et a continué à assurer le fonctionnement du Centre d'information de la communauté des organisations humanitaires locales et internationales à Soukhoumi.

34. Le 1^{er} novembre, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui disposait déjà d'un bureau extérieur à Gali, a ouvert un bureau à Soukhoumi. Le programme de relèvement scolaire financé par le HCR et exécuté par le Conseil norvégien pour les réfugiés a été développé et prévoit désormais des sessions supplémentaires de réparation et de formation dans sept écoles. Le HCR et ses partenaires – Conseil danois pour les réfugiés, Conseil norvégien pour les réfugiés et Direction suisse du développement – continuent de mettre en œuvre la stratégie de renforcement de la confiance, comprenant fourniture d'abris, activités génératrices de revenus, remise en état des écoles, mobilisation communautaire et activités de formation. Le Fonds des Nations Unies pour la femme a continué de soutenir un réseau d'information chargé de veiller à ce que les besoins des femmes soient pris en compte dans tous les programmes de reconstruction et de développement. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a poursuivi l'exécution de son programme élargi de vaccination et organisé un stage de formation de cinq semaines à l'intention du personnel de soins de santé urbain et rural. Il a aussi continué d'approvisionner les hôpitaux locaux et les dispensaires ruraux en équipement et fournitures et poursuivi son initiative de distribution d'eau potable aux établissements scolaires et médicaux. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a continué de fournir une assistance alimentaire aux groupes les plus vulnérables de la population par ses interventions nourriture contre éducation et nourriture contre travail ainsi que par son projet de lutte contre la tuberculose. Depuis septembre 2006, le PAM a offert des repas à 10 000 écoliers dans 85 écoles, équipé les écoles de fours pour leur permettre de cuire elles-mêmes leur pain et fourni de la nourriture à 7 400 personnes dans 15 communautés des districts de Gali, Ochamchira et Tkvarcheli en collaboration avec l'association World Vision International. Il a aussi continué d'aider 70 malades du sanatorium de Gulripshi en coopération avec l'association Médecins sans frontières.

35. L'association Action contre la faim a poursuivi l'exécution de son programme d'activités génératrices de revenus et continué de soutenir les ONG et les clubs de jeunes locaux et de mettre en œuvre un programme de développement communautaire en Abkhazie (Géorgie). Le Conseil danois pour les réfugiés a poursuivi ses activités génératrices de revenus, a pourvu aux frais de premier établissement d'entreprises et de commerces locaux, a continué de relever l'infrastructure communautaire avec la participation de la communauté et entrepris la réparation d'abris d'urgence. Le Conseil norvégien pour les réfugiés a achevé son programme d'adduction et d'assainissement de l'eau dans six écoles, organisé une formation à l'éducation aux droits de l'homme dans cinq écoles du district de Gali et

tenu six sessions de formation sur la parité hommes-femmes/la traite des êtres humains et de sensibilisation au VIH/sida. L'association Save the Children a continué à sensibiliser les prestataires de services de santé au VIH/sida et fini de rénover le centre sida de Soukhoumi. World Vision a démarré la deuxième phase de son programme d'alimentation scolaire en faveur de près de 10 000 enfants de 85 écoles abkhazes et achevé son projet de rescolarisation, permettant à près de 70 enfants d'Ochamchira de reprendre le chemin de l'école. Elle a aussi étendu ses activités de microcrédit à Gali et Soukhoumi et continué de donner des cours de commerce et de gestion à l'intention de l'université locale, des associations locales et des services administratifs de district. L'association Première urgence a remis en état deux immeubles collectifs à Tkvarcheli et Soukhoumi et 39 maisons individuelles dans plusieurs districts abkhazes. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), MSF et d'autres organisations et associations internationales ont aussi continué d'assurer un soutien à la société civile abkhaze.

VI. Questions de soutien

36. La MONUG a continué de remettre en état des routes de première importance empruntées par ses observateurs militaires pour patrouiller dans la zone de conflit, y compris un tronçon de la grand-route qui relie Soukhoumi à Gali. Elle poursuit ses activités de prévention du VIH/sida par des stages de mise au courant, des campagnes de sensibilisation et des mesures de prévention. Le 1^{er} décembre, elle a observé la Journée mondiale du sida à laquelle la population locale a participé. Elle a maintenu sa position sur la politique de tolérance zéro de l'ONU en matière d'exploitation et d'abus sexuels et, en collaboration avec les ONG locales et internationales et les institutions des Nations Unies, a lancé un programme de vulgarisation pour mieux sensibiliser la population.

VII. Observations

37. Comme le reflète le présent rapport, des progrès ont été réalisés sur la voie de l'application de la résolution 1716 (2006). Il n'est pas illusoire de s'attendre à de nouveaux progrès d'ici l'examen par le Conseil de sécurité du mandat de la MONUG en avril prochain. La MONUG ne ménagera pas ses efforts pour que ces attentes se concrétisent, ce qui permettrait d'apaiser les tensions et de créer de meilleures conditions, propices à de véritables négociations politiques. En même temps, les efforts de règlement se heurtent encore à des divergences fondamentales entre les deux parties à la fois sur des questions politiques de fond et des questions d'ordre plus pratique concernant la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu. Qui plus est, les deux parties semblent s'employer désormais davantage à mobiliser un soutien extérieur plus actif au lieu d'essayer de répondre aux préoccupations l'une de l'autre et de poursuivre leurs objectifs politiques par des compromis réciproques.

38. Les actes de violence commis récemment dans la zone de conflit sont préoccupants. Je les condamne et engage les parties à œuvrer de concert pour en identifier les responsables et les traduire en justice. Je lance un appel aux deux parties pour qu'elles engagent un dialogue afin de prévenir une escalade de la situation sur le terrain, et réaffirme que la MONUG est prête à fournir son concours à cet égard.

39. Je demeure convaincu qu'il ne saurait y avoir de règlement durable si les deux parties ne sont pas déterminées à chercher, par de véritables négociations et dans les faits, à instaurer entre elles des relations d'un type nouveau. Faire l'impasse sur cette condition *sine qua non* ne peut manquer de retarder encore le règlement du conflit et de nuire à une situation déjà explosive sur le plan de la sécurité. Je crois par ailleurs qu'un dialogue soutenu entre les deux parties a le potentiel de susciter des solutions alors qu'aucune n'est actuellement en vue, y compris sur les questions politiques les plus délicates.

40. Mon Représentant spécial et la MONUG poursuivront leurs efforts pour faire comprendre cet enjeu aux parties et les sensibiliser à la nécessité de respecter strictement l'Accord de Moscou sur le cessez-le-feu et la séparation des forces, qui demeure un instrument clef propre à empêcher que les tensions politiques ne dégénèrent en actes de violence. Certains des incidents au premier plan de l'actualité dont le présent rapport s'est fait l'écho illustrent le risque d'escalade de la violence. Pour s'acquitter de ses responsabilités, l'ONU continuera de compter sur le soutien actif du Groupe des Amis et l'aide d'autres États Membres et organisations internationales.

41. En conclusion, je tiens à rendre une fois de plus hommage aux dirigeants de la MONUG et aux hommes et aux femmes à son service pour leur attachement à la recherche d'une solution équitable et durable de ce conflit persistant dans un environnement complexe empreint de tensions.

Annexe

**Pays fournissant des observateurs militaires
ou du personnel de police (au 1^{er} janvier 2007)**

<i>Pays</i>	<i>Observateurs militaires</i>
Albanie	2
Allemagne	11
Autriche	2
Bangladesh	7
Croatie	2
Danemark	6
Égypte	7
États-Unis d'Amérique	2
Fédération de Russie	3
France	3
Grèce	5
Hongrie	7
Indonésie	4
Jordanie	9
Pakistan	11*
Pologne	5
République de Corée	7
République tchèque	5
Roumanie	1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	5
Suède	3
Suisse	5
Turquie	5
Ukraine	5
Uruguay	5
Total	127

* Y compris le chef des observateurs militaires.

<i>Pays</i>	<i>Personnel de police</i>
Allemagne	4
Fédération de Russie	2
Ghana	1
Inde	1
Pologne	2
Suisse	3
Ukraine	1*
Total	14

* Y compris le conseiller principal pour les questions de police.

13

